



# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports – Membre du C.N.O.S.F

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER

## ANNEXE AU REGLEMENT FEDERAL DE LA COUPE DE FRANCE DES CLUBS

Ce règlement intérieur définit l'organisation en interne pour la phase départementale de la Coupe de France des Clubs, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

### 1 - Modalités d'inscriptions :

Au 28 février de chaque année tous les clubs seront inscrits par le CD41 qui prendra en charge les frais d'inscriptions de 20 euros pour chacun des clubs. Au 15 mars les clubs valideront leur participation.

### 2 - Représentation Régionale :

Le Loir et Cher sera représenté par 3 équipes pour plus de 20 équipes inscrites (cela peut varier si plus !!!).

### 3 – Calendrier :

Les 29 et 30 avril 2023.

### 4 - Délégation et Information :

Il n'y aura pas de délégué Départemental à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> journée. Le 2<sup>ème</sup> jour, un des membres de la Commission Compétitions sera en charge de l'organisation.  
Mr Gérard SAUVE, enverra par mail les feuilles de match à tous les clubs lors de la 1<sup>ère</sup> journée. Lors de la 2<sup>ème</sup> journée, les feuilles seront envoyées au délégué responsable.  
Tous les résultats de la 1<sup>ère</sup> journée et des cadrages seront à envoyer dès les rencontres terminées à : [gmcsauve@orange.fr](mailto:gmcsauve@orange.fr) et [gladys.latreille@orange.fr](mailto:gladys.latreille@orange.fr)

Pour la phase Régionale, le Président du Comité Départemental doit être mis en copie :

- De la date de toutes les compétitions.
- Du nom de tous les arbitres.
- Des résultats de toutes les rencontres des phases régionales, faute de quoi les indemnités ne seront pas réglées aux clubs.

### 5 - Déroulement des rencontres :

Chaque match se déroulera de la manière suivante : 1 féminine et 1 senior masculin à minima sont obligatoires.

1<sup>ère</sup> phase en tête à tête (1 féminine obligatoire).

2<sup>ème</sup> phase en doublettes (1 doublette mixte et 2 normales, qui peuvent être mixtes).

3<sup>ème</sup> phase en triplètes (1 triplète mixte et 1 normale, qui peut être mixte).

### Points marqués pour chaque partie :

En Tête à tête = 2 points - En Doublette = 3 points - En Triplète = 5 points

#### 6 - Dates de jeu effective :

Le nouveau calendrier pour 2023 est le suivant par rapport au tirage informatique proposé à tous les clubs :

1<sup>ère</sup> rencontre le 29 avril 2023 sur le terrain du 1<sup>er</sup> club tiré au sort.

Les cadrages se dérouleront sur le même lieu le 30 avril 2023 à 8h30.

Les parties qualificatives se dérouleront sur le même lieu, le 30 avril à 14h30.

#### 7 - En cas de forfait :

Comme le prévoit aussi la Fédé, tout club qui déclarera forfait pour un des matchs de cette compétition (départementale), sera sanctionné d'une amende doublée du minimum départemental qui est de 50 euros (règlement de 2021) et ne pourra pas participer la saison suivante (texte fédéral).

Pour la phase Régionale et Nationale, à minima ce sera le double de l'indemnité versée par la Fédération.

#### 8 - Tracage des terrains :

Traçages des terrains obligatoires soit 6 terrains par match. Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires (15 x 4 m).

#### 9 - Frais d'Arbitrage :

Dans la mesure du possible, il faudra un arbitre pour les rencontres du CD41.

L'arbitre est désigné par le club recevant pour les rencontres de la 1<sup>ère</sup> journée. Les frais d'arbitrage seront à la charge du Comité selon les règles en vigueur et les repas seront à la charge du club organisateur. Il faudra prévoir le repas du délégué(e). Un arbitre minimum Régional pour les rencontres Régionales.

#### 10 - Tenues Vestimentaires et Identification des joueurs et joueuses :

Pour les tenues, il faudra respecter les textes fédéraux, à savoir : Le haut IDENTIQUE. Le bas, tenue Sportive IDENTIQUE. (Cette règle vaut pour toutes les joueuses et joueurs ainsi que le capitaine. Le port du badge est OBLIGATOIRE.

#### 11 - Redevances versées aux clubs recevant pour la phase Régionale :

Les indemnités seront réglées par la commission des Finances si toutes les infos sont en possession de la Responsable et du Président du Comité.

Fait par la Commission des Règlements. Ce règlement Intérieur fait état des particularités pour le Comité Départemental du Loir et Cher.

Il vient en complément du Règlement National de la Coupe de France des Clubs.

Etabli et mis à jour par la Commission des Règlements le "24 avril 2023" :

La Commission des règlements.